

Département de l'Hérault

2021 21 05 17

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34

Présents: 18 Dont Présents non votants :0

Date de la convocation: 12/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0 Votants: 18 Pour: 18

Présents: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier

ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice

TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian "

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (schémas de référence, études...) à l'échelle du périmètre de l'OGS.

L'élaboration d'un schéma des déplacements et du stationnement ainsi que d'un schéma d'accueil et d'information des visiteurs ont fait l'objet de deux fiches actions distinctes inscrites au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit des actions de référence 9.0 et 10.0 de l'axe 3 : « Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu ».

Pour mémoire, ce programme d'actions a été validé :

- en comité de pilotage local de l'OGS le 18 décembre 2018 ;
- par les sept conseils municipaux et le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux durant le 1er trimestre 2019 :
- par le comité syndical du Pays le 2 avril 2019 :
- en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) le 25 avril 2019;
- en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 3 décembre 2020.

Après échanges préalables avec le service Inspection des Sites de la DREAL Occitanie et des aides territoriales du Département, il est possible de regrouper et ainsi mutualiser l'élaboration de ces deux schémas dans le cadre d'une seule mission.

L'élaboration de ce schéma vise se doter d'un outil cadre partagé et commun de référence pour mieux organiser les déplacements et le stationnement des différents types de visiteurs et des types de mobilités, et pour améliorer les équipements et les outils d'accueil et d'information des visiteurs à l'échelle du Grand Site.

Ce schéma a des objectifs tant touristiques et économiques qu'environnementaux :

- résoudre les difficultés chroniques de stationnement des habitants et des visiteurs ;
- limiter l'afflux de véhicules sur le cœur du Grand Site en haute saison ;

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 25/05/2021 034-253403554-20210521-2021_21_05_17-DE

- gérer l'accueil des campings cars ;
- éviter le stationnement anarchique en bord de route et dans les espaces naturels ;
- réduire l'impact de la voiture dans le paysage et dans les sites sensibles ;
- améliorer la circulation, le stationnement et le confort de visite dans les villages;
- accompagner le développement de l'itinérance douce sur le Grand Site;
- développer les possibilités d'accéder et de découvrir le Grand Site sans voiture ;
- améliorer la qualité de l'accueil et de l'information des visiteurs ;
- améliorer la qualité paysagère et l'image du Grand Site;
- tenir la promesse induite par la notoriété de la cité de Minerve.

Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, il s'agit notamment de :

- établir et partager l'état des lieux des itinéraires de découverte, des espaces de stationnement constatés et potentiel, de la signalétique, des lieux d'accueil et d'information existants et potentiels, et des sites d'intérêt remarquable à signaler sur le Grand Site;
- proposer un plan d'actions permettant d'améliorer la qualité de ces itinéraires, de ces espaces de stationnement, de la signalétique et des lieux d'accueil et d'information, et ce en fonction des types de mobilité, plan d'actions qui devra pouvoir être mis en œuvre par les collectivités.

Cette mission doit se dérouler sur une durée d'environ 18 mois, doit associer tous les acteurs locaux et partenaires techniques et financiers concernés dans le cadre d'un comité de pilotage dédié, doit tenir compte des études, données et schéma existants, doit tenir compte des projets en cours et/ou réalisés sur les communes, doit tenir compte à la fois des moyens des collectivités et des attentes des visiteurs.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'un bureau d'études, s'élève à 87 000,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

État (DREAL) : 40 000,00 €
Conseil départemental de l'Hérault : 29 600,00 €

pour un autofinancement de 17 400,00 €.

Le Président propose à l'assemblée :

- de lancer l'élaboration du Schéma des déplacements, de la circulation, d'accueil et d'information des visiteurs du Grand Site;
- que le Pays se porte maître d'ouvrage de cette opération;
- de valider le plan de financement prévisionnel présenté;
- de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention ;
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- lance l'élaboration du Schéma des déplacements, de la circulation, d'accueil et d'information des visiteurs du Grand Site;
- autorise le Pays à se porter maître d'ouvrage de cette opération ;
- valide le plan de financement prévisionnel présenté;
- autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 21 mai 2021.

Le Président, Jean ARCAS

